

Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier

Procès-verbal de la 2^e séance ordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 4 février 2025 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 597, avenue Principale, Authier.

Sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Nathalie Gaudette, Angèle Auger, Cindy Demers, Véronique Hince et, messieurs Ghislain Désaulniers et François Deschênes.

Sont également présentes, mesdames Rachel Barbe, greffière-trésorière, Élise Gagnon, greffière-trésorière adjointe et Rim Souaied, chargée de projets.

-
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 3. ADMINISTRATION ET FINANCES.
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025.
 - 3.2 Adoption des comptes.
 - 3.3 Harmonia Assurances - Résolution.
 - 3.4 Poste Canada – Résolution.
 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL.
 - 4.1 Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – Rapport annuel d'activités 2024.
 - 4.2 Régie incendie – États financiers 2024.
 5. VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.
 - 5.1 Canadian National – Facture pour travaux effectuées en 2024.
 - 5.2 M. Patrick Jalbert du Chemin de Bellefeuille. Demande d'appui.
 6. HYGIÈNE DU MILIEU.
 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.
 - 7.1 Dépôt du rapport 2024 sur la caractérisation de l'état des sentiers pédestres de la municipalité d'Authier.
 - 7.2 Présentation du projet de Centre de plein air à Authier.
 8. LOISIRS ET TOURISME.
 - 8.1 École de musique d'Abitibi-Ouest – Demande de soutien financier.
 9. PAROLE AU MAIRE.
 10. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX.
 11. PÉRIODE DE QUESTIONS.
 12. VARIA.
 13. LEVÉE DE LA SÉANCE.
-

No-22-04-02-25

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par François Deschênes et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert et, en ajoutant les points suivants :

- 1.1 Présentation des états financiers 2024 de la municipalité d'Authier par madame Aline Guénette;
- 3.6 Comité Bellefeuille – Adoption du compte-rendu de la réunion du 3 février 2025;
- 3.7 Comité Bellefeuille - Recommandation pour le dépôt du devis pour services professionnels # 2025-01 ;
- 4.2 Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon – États financiers 2024.
- 8.2 Achats de fleurs pour l'été 2025.

1.1 Présentation des états financiers 2024 de la municipalité d'Authier par madame Aline Guénette.

Madame Aline Guénette, comptable pour la firme Daniel Tétreault d'Amos, présente et explique les états financiers de la municipalité d'Authier pour l'année 2024.

No-23-04-02-25

Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers et unanimement résolu d'adopter les états financiers 2024 pour la municipalité d'Authier comme présentés par madame Aline Guénette, comptable pour la firme Daniel Tétreault d'Amos.

2-PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussion entourant l'excès de vitesse des chauffeurs de camions de bois en longueur dans le chemin Bellefeuille. Voir au point 5.2.

3-ADMINISTRATION ET FINANCES

No-24-04-02-25

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025.

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers et unanimement résolu d'adopter les minutes de ladite séance ordinaire comme présenté.

No-25-04-02-25

3.2 Adoption des comptes.

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu que le conseil municipal accepte les dépenses suivantes pour le mois de janvier 2025: 33,456.01\$ pour les comptes payés et 10,904.73\$ pour les salaires, totalisant ainsi 44,360.74\$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

3.3 Harmonia Assurances - Résolution.

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveler ses contrats d'assurance avec la FQM Assurances par l'entremise de la courtière attitrée à la municipalité d'Authier, madame Cynthia Grenier;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la vente de deux immeubles municipaux, soit le 457, rue de la Montée et, le 605, avenue Principale;

ATTENDU QU' il est nécessaire de retirer les assurances rattachées à ces deux emplacements;

ATTENDU QU' il y a lieu de supprimer le « Service des loisirs d'Authier » comme assuré additionnel;

ATTENDU QU' il y a lieu de rajouter le « Club de l'Âge d'Or » comme assuré additionnel;

ATTENDU QUE la municipalité délègue madame Rachel Barbe, directrice générale, greffière-trésorière comme la personne responsable de ce dossier.

No-26-04-02-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu de procéder aux changements ci-haut mentionnés afin de conclure les contrats d'assurance.

3.4 Poste Canada – Résolution.

Postes Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail

Attendu que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du *Code canadien du travail*;

Attendu que le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du *Code canadien du Travail* et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au *Protocole du service postal canadien*;

Attendu que Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

Attendu que la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

Attendu que la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada;

Attendu que les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait;

Attendu qu'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

No-27-04-02-25

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu :

- Que la municipalité d'Authier donne son point de vue à la commission sous forme de mémoire.
- Que la municipalité d'Authier écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, au mandat de Postes Canada ou au *Protocole du service postal canadien* sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

3.5 Correspondance.

Un communiqué informant la municipalité confirmant la réception de la programmation n° 6 dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

Il sera maintenant possible de procéder à la reddition de comptes finale.

3.6 Comité Bellefeuille – Adoption du compte-rendu de la réunion du 3 février 2024.

No-28-04-02-25

Il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu d'adopter le compte-rendu de la réunion du 3 février 2025 du Comité Bellefeuille.

3.7 Comité Bellefeuille – Recommandation pour le dépôt du devis pour services professionnels # 2025-01.

ATTENDU QU' un cahier de charges concernant un devis pour services professionnels pour la planification, la gestion forestière et la surveillance de chantiers sur les territoires forestiers résiduels du secteur d'Authier et d'Authier-Nord, portant le n° 2025-01, pour les années 2025-2030 a été adopté par le Comité Bellefeuille;

ATTENDU QUE ce cahier de charge sera déposé sur le site du SEAO le 6 février 2025.

No-29-04-02-25

Il est proposé par François Deschênes, appuyée par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu d'accepter la recommandation du Comité Bellefeuille quant à la publication sur SEAO d'un devis pour services professionnels pour la planification, la gestion forestière et la surveillance de chantiers sur les territoires forestiers résiduels du secteur d'Authier et d'Authier-Nord, portant le n° 2025-01, pour les années 2025-2030.

4-SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

4.1 Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – Rapport annuel d'activités 2024.

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

No-30-04-02-25

Il est proposé par François Deschênes, appuyé par Nathalie Gaudette et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie tel que présenté.

No-31-04-02-25

4.2 Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon – États financiers 2024.

Il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Cindy Demers et unanimement résolu d'adopter les états financiers 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, rédigés par la firme Daniel Tétreault d'Amos.

5-VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

5.1 Canadian National – Facture pour travaux effectués en 2024.

ATTENDU QU' une correspondance a été acheminée à la municipalité le 20 août 2020 concernant d'éventuels travaux pour le passage à niveau du chemin du Petit Languedoc à Authier, aux coûts estimés à 106,600\$;

ATTENDU QUE la même correspondance qu'en août 2020 a de nouveau été acheminée le 8 février 2022 compte tenu qu'aucun travaux n'a été exécutés entre temps;

ATTENDU QU' un projet concernant une réfection de la surface de croisement a été déposé, en date du 9 mai 2022, dans le Volet 3 (Réfection de la surface de croisement) dans le cadre du programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) de Transport Québec accompagnée de la résolution No-043-08-03-22, afin d'obtenir une aide financière;

ATTENDU QUE le projet a été accepté et porte le numéro CDV24378;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés à l'automne 2024, qu'aucune correspondance n'a été reçue à la municipalité informant celle-ci des travaux à venir et surtout du montant prévus à ces travaux;

ATTENDU QU' une facture fut reçue et elle s'élève à 132,508.04\$ et non 106,600\$ comme prévu en 2020.

No32-04-02-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par François Deschênes et unanimement résolu que :

- La directrice générale demande des informations quant au nouveau montant de la facture;
- Suite à l'entente entre les deux parties, la directrice générale procède à la reddition de compte du dossier CDV24378 se rapportant à la réfection de la surface de croisement, dans cadre du programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) de Transport Québec;
- L'acquittement de la facture soit effectué lorsque les réponses et correctifs pour ce dossier auront été reçus et déposés au conseil.

5.2 M. Patrick Jalbert du Chemin de Bellefeuille – Demande d'appui.

La conseillère, Cindy Demers, se retire pour la décision.

CONSIDÉRANT QUE le chemin de Bellefeuille situé dans la municipalité d'Authier, est sous la juridiction du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QU' il a été demandé dans la résolution No-089-04-06-24, d'un suivi policier régulier afin de contrôler la vitesse excessive des camions lourds;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Jalbert, résidant dans le Chemin de Bellefeuille, est venu rapporter des faits quant à la vitesse excessive et des comportements dangereux des conducteurs de camions de bois en longueur qui circulent dans le Chemin de Bellefeuille;

CONSIDÉRANT QUE d'autres résidents ont également fait entendre leurs mécontentements à la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE des autobus scolaires, entre autres, circulent dans ce chemin et que, du 27 janvier au 7 février, c'est la semaine pour la sécurité en transport scolaire « **M'as-tu vu?** ». Un camion qui arrive trop vite pourrait occasionner un accident;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jalbert désire faire diminuer la vitesse dans ce chemin et demande l'appui de la municipalité dans le dossier auprès du MTQ.

No-33-04-02-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette et unanimement résolu :

- De demander à la Sûreté du Québec une surveillance accrue en tout temps, le jour comme la nuit;
- D'informer les compagnies forestières qui reçoivent cette marchandise;
- D'informer les contracteurs des dangereux agissements de leurs conducteurs;
- D'informer les citoyens du Chemin de Bellefeuille des démarches entreprises par la municipalité ainsi que le suivi du dossier;

QU' une copie de la présente résolution soit acheminée à :

- La ministre des Transports et de la mobilité durable, madame Geneviève Guilbault;
- La députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais;
- Monsieur Stéphane Lebourdais de la Sûreté du Québec à La Sarre;
- Monsieur Normand Lagrange, de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour le territoire non-organisé de Languedoc;
- Monsieur David Goulet, responsable des transports pour le Centre de Services scolaire du Lac-Abitibi.

6-HYGIÈNE DU MILIEU

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

7-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt du rapport 2024 sur la caractérisation de l'état des sentiers pédestres de la municipalité d'Authier.

Le rapport 2024 sur la caractérisation de l'état des sentiers pédestres de la municipalité d'Authier, préparé par Coop de l'Arrière-Pays est déposé. Les élus ont reçu une copie de la documentation.

7.2 Présentation du projet intitulé « Centre de plein air à Authier ».

Madame Rim Souaied, chargée de projets pour la municipalité d'Authier et de Taschereau, présente aux élus un projet intitulé « Centre de plein air à Authier ».

En collaboration avec la municipalité de Taschereau, la municipalité d'Authier désire explorer le potentiel récréotouristique quatre saisons.

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier désire déposer un projet de centre de plein air à Authier dans le cadre du programme gouvernemental PADF (Gestion durable des forêts et le développement économique en milieu forestier).

ATTENDU QUE mesdames Rim Souaied, chargée de projets et Rachel Barbe, directrice générale, sont les personnes mandatées à toute signature pour le dépôt du présent projet.

No-34-04-02-25

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et unanimement résolu de déposer le projet intitulé « Centre de plein air à Authier » dans le cadre du programme PADF.

8-LOISIRS ET TOURISME

8.1 École de musique d'Abitibi-Ouest – Demande de soutien financier.

La directrice générale, Rachel Barbe, se retire le temps des délibérations.

No-35-04-02-25

Il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Angèle Auger et unanimement résolu de faire parvenir un don de 300\$ à L'École de musique d'Abitibi-Ouest pour l'année 2025.

8.2 Achats de fleurs pour l'été 2025.

No-36-04-02-25

Il est proposé par Nathalie Gaudette, appuyée par Ghislain Désaulniers et unanimement résolu de procéder à la commande de fleurs pour la saison estivale 2025, selon le budget prévu.

9-PAROLE AU MAIRE

Le maire informe les élus des dossiers discutés à la dernière séance des maires.

MRC :

- Maison d'hébergement en cancérologie « Soignés chez nous »;
- Approbation du plan régional des milieux humides et hydriques;
- Projet de schéma de couverture de risques – Consultation publique prévue le 17 février prochain;
- Projet « Climat ».

10-SUIVI DES DENIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

HLM : Réunion du 8 décembre 2024. Une demande concernant une installation électrique dans un cabanon a été faite afin de permettre aux personnes résidant au HLM d'aller fumer. Un vote fut demandé par la directrice et ce fut refusé.

Musée du Rang 2 :

- Les travaux de réaménagement en préparation de l'exposition permanente, qui se tiendra à l'été 2025, vont bon train;
- Un petit espace de travail sera aménagé pour les employés dans le bâtiment d'accueil.

Régie des déchets :

- Les bandes réfléchissantes sur les bacs sont obligatoires dorénavant;
- Madame Nathalie Soucy, inspectrice à la gestion des matières résiduelles pour la MRC;
- Dissolution de la Régie intermunicipale des déchets de Roussillon à venir.

CCU : Une rencontre a eu lieu en janvier concernant les nouveaux règlements. Ceux-ci ont été envoyés à la MRC pour vérification.

Régie incendie :

- Présentation des états financiers 2024.
- Démission de quatre pompiers.

11-PÉRIODE DE QUESTIONS.

Des pancartes sont nécessaires dans certains rangs à la suite d'apparition de petites cavités.

12-VARIA.

La fête des voisins prévue le 7 juin prochain est en cours de préparation.

13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13.1 Clôture de la séance.

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Nathalie Gaudette, de lever la séance. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de la séance à 21h36.

No-37-04-02-25

Yvon Gagné, maire

Rachel Barbe, greffière-trésorière